

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1163/SG/CG approuvant la délibération n° 2/69/CLR du 2 mai 1969 par laquelle le Président du Conseil d'administration est habilité à passer avec le Territoire Français des Afars et des Issas une convention portant sur un prêt de 130.000.000 FD. destiné à la construction d'un immeuble de 24 logements .

n° 69-1163/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
30 juillet 1969

Numéro JO
n° 16 du 11/08/1969

Date du numéro
11 août 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 2-69/CLR du 2 mai 1969 du Conseil d'administration de la Caisse locale de retraite habitant son président à passer au nom de ladite Caisse avec le Territoire Français des Afars et des Issas la convention ci-jointe, portant sur un emprunt d'un montant global de cent trente millions de francs Djibouti (130.000.000 F.D.) affecté à la construction d'un immeuble de 24 logements.